

## Commission ad hoc « Allocations des ressources »

SG-FASe / 28 avril 2008

### CONTEXTE

Mandatée par le Conseil de Fondation, la Commission des finances a étudié différentes pistes permettant à la FASE d'assurer la viabilité des actions essentielles en faveur de la population.

Le rapport établi à ce sujet a été présenté au Conseil de Fondation du 8 octobre 2007 et ce dernier a décidé de donner suite aux propositions de poursuivre et approfondir la réflexion au sein des différentes commissions permanentes.

Sur l'importante question de **l'allocation des ressources et leur répartition entre les centres**, le Bureau a estimé qu'il s'agissait d'une problématique « transversale » et que cette étude nécessitait la création d'une commission spécifique.

Dans le cadre de la Mission et de la Charte, compte tenu des besoins présents et à venir, il s'agit de modéliser les critères d'allocations des ressources, prenant également en considération les nécessités fixées par la loi sur le financement des prestations publiques.

### MANDAT

En termes d'action socioculturelle et d'action socio-éducative :

- *étudier les moyens nécessaires afin de réponse aux besoins locaux,*
- *définir des principes et des modalités d'application*

Les problématiques suivantes seront examinées sous l'angle des actions développées par les centres et le travail social hors murs :

1. Allocations des ressources dites fixes selon des critères équitables, selon les besoins et prenant en considération la construction historique des actions et de leur financement.

Objectif :

*Déterminer la dotation en postes de travail et frais liés qui puissent permettre de fournir les prestations de base selon des critères de besoins objectifs ;*

2. Allocation de ressources sur projets selon des critères de besoins identifiés et prévisibles basé sur une cartographie des besoins (étude sociologique pondérée par les constats de terrain)

Objectif :

*Pouvoir octroyer des moyens supplémentaires en tenant compte des situations locales observées et prévisibles selon des indicateurs fiables.*

Remarques :

Le modèle d'allocation des ressources est un préalable qui pourra conduire à une réflexion objective notamment pour les allocations supplémentaires, et à une large concertation autour de la répartition des financements.

Cette équitable répartition des financements fait appel à la notion de solidarité autour de la mission commune en tenant compte, notamment, des densités de populations dites défavorisées.

## **COMPOSITION**

### Présidence :

- Alain-Dominique MAURIS (Président de la FASe)

### Membres (selon les principes du partenariat)

#### Membres de la Commission des finances

- Etat : Maurice DANDELLOT
- Communes : Thierry APOTHELOZ
- FCLR : Bernard DOSSO
- Personnel : Sandro VUATAZ

#### Membres du Bureau

- Etat : Alain-Dominique MAURIS
- Communes : --- (Thierry Apothéloz déjà membres Commission Finances)
- FCLR : Katia MERLINO
- Personnel : Patricia GAEHWILER
- Secrétaire général : Claude DUPANLOUP

#### Autres membres

- Communes : Monique BOGET
- Ville de Genève : Claudio DEUEL
- FCLR : Jean-Marc GOY (Commission CEP)

### Autres participants :

- Alain BERTRAND : conseiller (méthodologie, synthèses, propositions)
- Bernard SAILLANT : Administrateur (liaison opérationnelle SAFASE)
- Martine SUPOR DUVERNAY : procès-verbaliste
- Audition d'intervenants pour alimenter les réflexions et choix

## **PARCOURS**

Les étapes de cette étude seront définies en Commission.

A priori, on pourrait envisager que le travail soit effectué lors de séances (4 à 6 de 1h30 à 2h.) et lors de « moments forts » (2 demi-journée de travail).

On peut aussi prévoir une procédure par mail ou un espace « forum électronique » en remplacement de séances. Des questions spécifiques et/ou des modalités de réalisation pourraient être traitées par des mini-groupes techniques (travaux ensuite validés par la Commission).

Une présentation au Conseil de Fondation des résultats de l'étude et des perspectives devrait être fixée en janvier ou février 2009.

### **Veille « fil rouge » - tout au long de la démarche**

- *Finalité comprise et partagée*
- *Objectifs et résultats compris et réalisables*
- *Objectivité et compréhension des données*
- *Langage commun – glossaire – définitions*
- *Juste équilibre Mission - Besoins - Finances*
- *Participation et prise en compte des propositions*
- *Les idées et avis sont distincts des personnes*